N° 22 05 03

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

12 mai 2022

Date du Conseil Municipal

18 MAI 2022

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 28

Votants ----- 32

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-huit mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Madame Frédérique MARTIN, 1ère adjointe au Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT, FRAUX.

A l'exception de :
Monsieur PELLETEUR se retire lors du vote.
Madame LOILLIEUX qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAUCHY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

3/ EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « QUAI DES ARTS » ET « ENERGIES RENOUVELABLES » – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif de l'exercice 2021 est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Les résultats du budget principal et des budgets annexes « Quai des Arts » et « Energies renouvelables » s'établissent, au titre de l'exercice 2021, de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		2 798 538,65 €	2 798 538,65 €
b/ Investissement (c/001)	- €	144 859,23 €	144 859,23 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	22 640 030,00 €	26 422 631,44 €	**3 782 601,44 €**
mouvements réels	16 466 659,03 €	26 121 749,25 €	9 655 090,22 €
mouvements d'ordre	6 173 370,97 €	300 882,19 €	- 5 872 488,78 €
b/ Investissement	11 918 825,27 €	14 120 337,15 €	**2 201 511,88 €**
mouvements réels	11 592 022,48 €	4 921 045,58 €	- 6 670 976,90 €
mouvements d'ordre	326 802,79 €	6 199 291,57 €	5 872 488,78 €
affectation n-1 (C/1068)		3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	22 640 030,00 €	29 221 170,09 €	6 581 140,09 €
b/ Investissement	11 918 825,27 €	14 265 196,38 €	2 346 371,11 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			**8 927 511,20 €**
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement	15 321,36 €	- €	- 15 321,36 €
b/ Investissement	6 430 562,57 €	1 054 034,56 €	- 5 376 528,01 €
c/ Global	6 445 883,93 €	1 054 034,56 €	- 5 391 849,37 €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			**3 535 661,83 €**
a/ Fonctionnement	22 655 351,36 €	29 221 170,09 €	6 565 818,73 €
b/ Investissement	18 349 387,84 €	15 319 230,94 €	- 3 030 156,90 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		35 914,54 €	35 914,54 €
b/ Investissement (c/001)		307 513,62 €	307 513,62 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	762 145,72 €	785 779,10 €	**23 633,38 €**
mouvements réels	617 506,08 €	738 654,10 €	121 148,02 €
mouvements d'ordre	144 639,64 €	47 125,00 €	- 97 514,64 €
b/ Investissement	63 201,71 €	144 639,64 €	**81 437,93 €**
mouvements réels	16 076,71 €	- €	- 16 076,71 €
mouvements d'ordre	47 125,00 €	144 639,64 €	97 514,64 €
affectation n-1 (C/1068)		- €	- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	762 145,72 €	821 693,64 €	59 547,92 €
b/ Investissement	63 201,71 €	452 153,26 €	388 951,55 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			**448 499,47 €**
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement			- €
c/ Global	- €	- €	- €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			**448 499,47 €**
a/ Fonctionnement	762 145,72 €	821 693,64 €	59 547,92 €
b/ Investissement	63 201,71 €	452 153,26 €	388 951,55 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		- €	- €
b/ Investissement (c/001)		- €	- €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	44 784,88 €	50 054,10 €	**5 269,22 €**
mouvements réels	4 062,88 €	50 054,10 €	45 991,22 €
mouvements d'ordre	40 722,00 €	- €	- 40 722,00 €
b/ Investissement	447 952,51 €	500 722,00 €	**52 769,49 €**
mouvements réels	447 952,51 €	460 000,00 €	12 047,49 €
mouvements d'ordre	- €	40 722,00 €	40 722,00 €
affectation n-1 (C/1068)		- €	- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	44 784,88 €	50 054,10 €	5 269,22 €
b/ Investissement	447 952,51 €	500 722,00 €	52 769,49 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			**58 038,71 €**
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement	64 100,00 €		- 64 100,00 €
c/ Global	64 100,00 €	- €	- 64 100,00 €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			**- 6 061,29 €**
a/ Fonctionnement	44 784,88 €	50 054,10 €	5 269,22 €
b/ Investissement	512 052,51 €	500 722,00 €	- 11 330,51 €

Une note de présentation du compte administratif 2021 est jointe à la présente délibération.

DELIBERATION

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,
⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 11 mai 2022,
⇨Considérant le compte administratif 2021 soumis à l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire en exercice, se retire lors du vote.

Le Conseil Municipal,

- Donne acte de la présentation du compte administratif, tel qu'il est résumé ci-après pour le budget principal et les budgets annexes « Quai des Arts » et « Energies renouvelables ».

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux joints.

Pour le budget principal :

➢ Approbation par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOT).

Pour le budget annexe « Quai des Arts » :

➢ Approbation à l'unanimité.

Pour le budget annexe « Energies Renouvelables » :

➢ Approbation par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOT).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.